



ASSOCIATION FAMILIALE DE GESTION DUPANLOUP
4, avenue Robert Schuman
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

ATTESTATION

CONTRAT RC - N°143 222 063

MMA IARD

Numéro d'Adhérent : **S7294**

Votre contact :

Jennifer LE RHUN

serviceassurance@lecedre.fr

03 58 42 82 29

Cher Adhérent,

Suite à votre demande, veuillez trouver ci-après votre attestation.

Vous souhaitant bonne réception, nous restons à votre entière écoute.

Veuillez agréer l'expression de notre respectueux dévouement.

A Paray Le Monial, le 03/02/2023.

FX REDIER

Le Cèdre conseils

SARL de courtage d'assurances au Capital de 150.000 euros – Siège social : 1 allée des Chapelains – 71600 Paray-le-Monial – SIREN 790 862 080 R.C.S. Macon - N° ORIAS : 13 001 444 (www.orias.fr) - Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances – sous le contrôle de l'ACPR, 61 rue Taitbout 75009 Paris (www.acpr.banque-france.fr) – Le Cèdre conseils exerce son activité en application des dispositions de l'article L 520-1 II b du Code des assurances, la liste des assureurs partenaires est disponible sur demande - Réclamation : Le Cèdre conseils/Service Réclamation, 1 allée des Chapelains – 71600 Paray-le-Monial – Médiation : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un des quelconques moyens suivants : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org.

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA IARD atteste que :

Par l'intermédiaire de :
Le Cèdre Conseils, 1, Allée des Chapelains à PARAY LE MONIAL 71600,
 N° ORIAS : 13 001 444

ASSOCIATION FAMILIALE DE GESTION DUPANLOUP

4, avenue Robert Schuman
 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Agissant pour le compte de l'Association Sportive du Collège Dupanloup

Est titulaire d'un contrat d'assurance, actuellement en vigueur sous le n° **143 222 063**

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, au cours et à l'occasion de ses activités.

NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES (€)	MONTANT DES FRANCHISES (€)
RESPONSABILITE CIVILE		
Responsabilité civile exploitation et dommages aux préposés		
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus :	Par sinistre 12 500 000	150 sauf corporels
- Dont		
- - Dommages matériels et immatériels :	Par sinistre 2 500 000	150
- - Dommages aux biens confiés	Par sinistre 500 000	150
- - Vol par préposés	Par sinistre 250 000	150
- - Intoxication alimentaires	Par année 2 500 000	Néant
- - Faute Inexcusable	Par sinistre 1 250 000	Néant
- - Dommages immatériels non consécutifs	Par sinistre 500 000	150
- - Atteinte à l'environnement	Par année 1 000 000	150
RC après livraison professionnelle		
- Tous dommages confondus :	Par année 2 500 000	10,00%
- Dont dommages immatériels non consécutifs :	Par sinistre 500 000	Mini 100 Maxi 1 000
DEFENSE ET RECOURS		
Somme assurée et seuil d'intervention	50 000	150 (seuil d'intervention)

La présente attestation ne présente qu'un extrait des conditions d'assurance et ne saurait engager l'assureur au-delà des clauses et limites du contrat auquel elle se réfère.

Cette attestation est valable pour la période du **01/09/2022** au **31/08/2023**.

Fait à Le Mans, le 03/02/2023, pour servir et valoir ce que de droit.

DENIS GAUTHIER

Manager Souscription gestion AOMP DAB RC

